



Monsieur Neil R. Ellis, député
Président du Comité permanent des anciens combattants
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, nous sommes heureux de présenter la réponse du gouvernement, ci-jointe, au rapport du Comité permanent des anciens combattants intitulé *La santé mentale chez les vétérans canadiens : une mission de famille*, déposé à la Chambre des communes le 19 juin 2017.

Nous avons lu votre rapport avec intérêt et apprécions les observations du Comité. Nous tenons à vous remercier, vous et les membres du Comité, de votre travail et de votre dévouement.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'hon. Seamus O'Regan, OP, député
Ministre des Anciens Combattants et
ministre associé de la Défense nationale

L'hon. Harjit S. Sajjan, CP, OMM, MSM,
CD, député
Ministre de la Défense nationale

Pièce jointe

cc: Monsieur Jean-Denis Kusion
Greffier du Comité permanent des anciens combattants

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des anciens combattants, intitulé *La santé mentale chez les vétérans canadiens : une mission de famille*

Le gouvernement du Canada se réjouit de l'occasion de répondre aux recommandations énoncées dans le sixième rapport du Comité permanent des anciens combattants (le Comité) et tient à remercier le Comité pour son rapport et les 71 personnes qui se sont exprimées devant le Comité au cours de 19 réunions.

Le Comité a entrepris un examen exhaustif de la santé mentale, en mettant l'accent sur l'amélioration des services de soutien à la transition entre les Forces armées canadiennes (FAC) et Anciens Combattants Canada (ACC), afin d'appuyer l'élaboration d'un programme coordonné de prévention du suicide.

Le suicide est une question difficile. Notre gouvernement ne ménage aucun effort pour améliorer le soutien aux familles et aux êtres chers des vétérans et offrir des possibilités visant à établir et à maintenir un sentiment d'utilité chez les vétérans après leur libération des Forces armées canadiennes. Nous sommes heureux de fournir une réponse à chacune de vos recommandations et de faire le point sur les progrès qui ont été réalisés en réponse à vos préoccupations.

Recommandation 1 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada entreprenne des démarches afin d'inscrire systématiquement au portail *Mon dossier ACC* tous les militaires qui sont en voie d'être libérés, que ce soit ou non pour raisons médicales, afin qu'il soit plus facile d'établir un contact entre eux et le Ministère si des besoins venaient à se présenter.

Réponse du gouvernement – Anciens Combattants Canada travaille activement à inscrire à *Mon dossier ACC* les membres en service actif des Forces armées canadiennes et les vétérans, ainsi que les membres de la famille de ceux qui touchent des prestations d'Anciens Combattants Canada. L'intérêt de s'inscrire à *Mon dossier ACC* est communiqué au cours des entrevues de transition et à l'occasion des séminaires du Service de préparation à une seconde carrière qui sont offerts par le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC), où les membres en voie de libération des FAC peuvent s'informer sur les services et les avantages offerts par Anciens Combattants Canada. De plus, l'inscription est publicisée dans les publications internes du MDN et de la Gendarmerie royale du Canada et au moyen d'une campagne publicitaire électronique entreprise en mars 2017. Ces efforts portent fruit. Le nombre d'utilisateurs de *Mon dossier ACC* a augmenté de près de 60 % au cours de l'année passée pour s'élever à plus de 60 000 utilisateurs actifs, y compris plus de 16 000 nouveaux utilisateurs qui se sont inscrits entre avril et juin 2017, à la suite de la campagne de mars 2017.

En outre, Anciens Combattants Canada collabore avec le MDN à l'examen de la façon d'inscrire systématiquement à *Mon dossier ACC* les nouvelles recrues des FAC après leur entraînement de base afin que *Mon dossier ACC* soit un service familier aux membres des FAC et que ces

derniers puissent s'en servir pour obtenir les services ou les renseignements d'Anciens Combattants Canada tout au cours de leur carrière.

Recommandation 2 du Comité – Que les Forces armées canadiennes, en collaboration avec ses partenaires privés et publics, examinent comment mieux reconnaître la contribution des militaires en voie d'être libérés par un événement public à participation volontaire.

Réponse du gouvernement – Le programme existant de départ dans la dignité visant les membres en voie de libération des Forces armées canadiennes (FAC) vise à faire en sorte que tous les membres qui reçoivent une libération honorable des Forces fassent l'objet d'une reconnaissance adéquate au moment de leur libération. Ces activités sont une célébration de la carrière d'un membre des FAC et sont l'occasion pour les collègues, les amis et la famille des membres partant à la retraite d'exprimer leur appréciation du service du membre retraité. Chaque activité de départ dans la dignité est entièrement volontaire, et ce sont les souhaits du membre qui dictent la taille et la portée de la cérémonie, y compris la possibilité d'inviter des membres du public. Il revient au commandant du membre de s'assurer qu'un coordonnateur d'activité soit désigné et que l'activité soit planifiée selon les souhaits du membre. Étant donné que l'on compte environ 10 000 libérations par année à l'échelle du pays, il n'est pas possible d'organiser des activités publiques d'importance pour chaque membre.

Recommandation 3 du Comité – Que le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada harmonisent leurs programmes et services de transition, et mettent en oeuvre une initiative :

- assurant que les membres en voie de libération et les vétérans aient accès à des services de transition de carrière qui leur sont propres;
- examinant et cherchant à améliorer l'accès pour les membres en voie de libération et les vétérans à la priorité d'embauche dans la fonction publique.

Réponse du gouvernement – Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale (MDN) offrent à l'heure actuelle des services de transition et le Comité sera heureux d'apprendre que les deux ministères collaborent à l'élaboration d'un processus de transition synchronisé et plus harmonieux. Le processus inclura une stratégie commune d'emploi et de transition de carrière qui visera à établir la fonction publique fédérale comme chef de file du recrutement des vétérans.

À l'heure actuelle, les Forces armées canadiennes (FAC) aident tous les membres en voie de libération des FAC à effectuer la transition de leur carrière dans les FAC vers un emploi sur le marché du travail civil. Le Service de préparation à une seconde carrière offre des séminaires et des ateliers relatifs à la recherche d'emploi et à la transition. Les services de transition des FAC encouragent les employeurs éventuels, au privé et au public, à envisager d'offrir des possibilités d'emploi aux membres en voie de libération des FAC. Les Services incluent mettre les membres en contact avec des employeurs civils éventuels en plus d'offrir de la formation continue, de la formation professionnelle et des occasions d'entrepreneuriat aux membres en voie de libération.

La *Loi sur l'embauche des anciens combattants (2015)* accorde aux vétérans libérés pour raisons médicales qui ont été blessés au service du Canada la priorité en matière de possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale. Le Comité sera heureux d'apprendre qu'Anciens Combattants Canada a mis sur pied une unité de ressources humaines spéciale se consacrant à faciliter l'embauche de vétérans. Sous la gouverne d'un vétéran, l'unité collabore avec les responsables des FAC, du MDN et de la Commission de la fonction publique pour faciliter l'embauche de vétérans au sein de la fonction publique et accroître la rétention des vétérans grâce à la mise en œuvre d'un programme d'encadrement des vétérans par des mentors qui sont également des vétérans déjà à l'emploi de la fonction publique.

Dans le Budget de 2017, notre gouvernement a annoncé qu'il investissait 133,9 millions de dollars répartis sur six ans pour créer une nouvelle allocation pour études et formation qui accordera jusqu'à 80 000 dollars aux vétérans qui souhaitent faire des études universitaires, collégiales ou techniques au terme de leur service et passer au marché du travail civil. Les vétérans comptant six années de service pourraient être admissibles à jusqu'à 40 000 dollars et les vétérans comptant au moins douze ans de service pourraient être admissibles à jusqu'à 80 000 dollars pour leurs frais de scolarité, le matériel de cours et certains frais accessoires et frais de subsistance. Notre gouvernement a également annoncé, dans le Budget de 2017, qu'il investissait 74,1 millions de dollars répartis sur six ans pour rehausser le programme de services de transition de carrière. Plus précisément, les changements apportés permettront d'élargir l'admissibilité au programme, d'améliorer la prestation du programme et de rehausser les services que le programme peut offrir. Les services seront offerts aux membres en service actif des FAC qui achèvent l'entraînement de base et aux vétérans, survivants, époux et conjoints de fait admissibles. L'allocation pour études et formation et le programme amélioré de services de transition de carrière seront offerts à compter du 1^{er} avril 2018.

Recommandation 4 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada communique avec les membres des Forces armées canadiennes qui ont servi en Somalie, au Rwanda ou au cours d'autres déploiements durant cette période, afin de s'assurer qu'ils reçoivent les services et le soutien en santé mentale et physique, ainsi que les avantages et programmes d'Anciens Combattants Canada auxquels ils ont droit pour leur service.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement est conscient qu'il importe d'établir une relation avec les militaires et les vétérans pour s'assurer qu'ils connaissent les services et les avantages qui leur sont offerts. Les FAC sont déterminées à offrir un soutien intégré qui favorise la réadaptation, la réinsertion et le rétablissement grâce à un ensemble de programmes et de services qui sont offerts à tous les militaires en service actif, y compris ceux qui ont servi en Somalie, au Rwanda ou dans le cadre d'autres déploiements au cours de cette période.

Anciens Combattants Canada convient également que d'établir la relation avec les vétérans qui ont servi en Somalie, au Rwanda ou dans le cadre d'autres déploiements au cours de cette période est bénéfique et le Ministère intégrera aux processus en place des activités de sensibilisation spécifiques à ces missions. Anciens Combattants Canada anime, à l'intention des

membres des FAC, des séances d'information sur les programmes et les services à divers moments de leur carrière. Au cours du processus de libération, les représentants d'Anciens Combattants Canada mènent des entrevues de transition individuelles au cours desquelles il est question des déploiements. L'entrevue est une occasion de déterminer les préoccupations du militaire libéré et les défis que sa famille et lui peuvent avoir à relever, qu'ils soient liés au service ou non. De plus, Anciens Combattants Canada compte 37 bureaux de secteur à la grandeur du pays où les vétérans peuvent se rendre pour parler directement avec le personnel de première ligne à propos des programmes et des services auxquels ils ont droit.

Des activités de sensibilisation continues sont menées avec l'aide d'environ 40 organismes d'intervenants auprès des vétérans, de 6 groupes consultatifs et de plus de 20 organismes professionnels. Ce réseau connaît ses membres, comprend leurs besoins et est en mesure de déterminer l'information qu'il importe de communiquer. De plus, Anciens Combattants Canada a recours à diverses voies pour communiquer avec les vétérans, y compris le site Web du Ministère, Facebook, Twitter et une ligne téléphonique sans frais.

Recommandation 5 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada coopère avec toute institution concernée dans tout programme de recherche qui étudiera les effets de la méfloquine.

Réponse du gouvernement – Anciens Combattants Canada maintient ses partenariats avec nombre d'organismes de recherche indépendants, comme l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, pour accroître la connaissance des troubles de santé touchant les vétérans, trouver les pratiques exemplaires et faciliter le transfert du savoir. Dans le cadre de l'élaboration continue de politiques et de programmes, Anciens Combattants Canada prend en considération les études crédibles qui portent sur des questions concernant les vétérans. Anciens Combattants Canada dépend énormément des avis scientifiques dans l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes pour favoriser le bien-être des vétérans et de leur famille.

Recommandation 6 du Comité – Que les Forces armées canadiennes intègrent davantage les membres de la famille dans le cadre de leurs programmes touchant la santé mentale et la prévention du suicide.

Réponse du gouvernement – Les familles en santé sont un pilier important du soutien à la santé mentale positive et à la prévention des troubles mentaux. La politique de défense du gouvernement, intitulée *Protection, sécurité, engagement*, reconnaît que les familles militaires sont la force derrière le personnel militaire, et elle témoigne de l'engagement des FAC à améliorer le soutien offert aux familles des militaires.

La politique de défense prévoit la somme additionnelle de six millions de dollars chaque année pour moderniser les programmes de soutien aux familles militaires, en offrant notamment un meilleur soutien aux familles dans les centres de ressources pour les familles militaires, un accès amélioré aux services psychologiques et l'élaboration d'un plan global pour les familles

des militaires pour aider à stabiliser les membres et leur famille qui sont appelés à se réinstaller fréquemment.

En outre, il existe déjà des programmes et des services offerts aux familles des membres des FAC. Mentionnons entre autres les suivants : la Ligne d'information pour les familles (service téléphonique) qui offre aux familles militaires des services de counselling de soutien et des services d'aiguillage par un professionnel; le Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes, un service confidentiel à base volontaire qui offre à court terme des services d'intervention et de soutien en situation de crise; les centres intégrés de soutien du personnel qui offrent des services de soutien aux membres en service actif et aux anciens membres des FAC qui sont malades ou blessés et à leur famille; les programmes de services aux familles des militaires qui offrent à court terme des services en santé mentale si les familles ou les militaires en ont besoin, et pour une aide à plus long terme ou pour du counselling et de l'information sur les ressources existantes dans la collectivité pour aider les membres à les obtenir; un programme psychosocial, comprenant des travailleurs sociaux, des infirmiers en santé mentale et des conseillers en toxicomanie (offerts dans tous les centres médicaux des FAC); le programme de promotion de la santé « Énergiser les forces », offert par l'effectif de promotion de la santé des services de soutien du personnel dans 24 bases et escadres partout au Canada, qui comprend des ateliers et des services de santé mentale visant les membres adultes de la famille des militaires en service actif.

Recommandation 7 du Comité – Que les membres de la famille d'un vétéran puissent devenir des clients d'Anciens Combattants Canada dès que le vétéran est inscrit au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement est déterminé à aider les familles des vétérans du Canada parce qu'il est conscient que lorsqu'une personne sert son pays, tous les membres de sa famille sont mis en cause. Leur santé et leur bien-être sont donc également une priorité. Les membres de la famille n'ont pas à attendre que le vétéran s'inscrive à un programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada pour devenir clients. Par exemple, les membres de la famille qui reçoivent des avantages peuvent s'inscrire à tout moment à Mon dossier ACC. Il existe en outre des programmes et des initiatives destinés aux membres de la famille et aux aidants des vétérans, notamment : le service d'aide aux vétérans (ligne téléphonique d'ACC) en fonction jour et nuit qui, grâce à une équipe de professionnels de la santé mentale installés à la grandeur du pays, offre des services de counselling professionnels confidentiels; un programme de formation en matière de premiers soins en santé mentale visant les vétérans qui aide les personnes à intervenir et à offrir du soutien aux personnes vivant des problèmes de santé mentale jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'obtenir les services d'un professionnel de la santé mentale; le soutien par les pairs et le réseautage communautaire grâce au Programme Soutien social; blessures de stress opérationnel.

De plus, notre gouvernement a annoncé dans le Budget de 2017 qu'il rehausse le soutien accordé aux familles des vétérans malades ou blessés, y compris les aidants. Plus précisément, nous travaillons aux objectifs suivants :

- Éliminer la période limite d'un an imposée aux époux et conjoints de fait et aux survivants admissibles pour présenter une demande de participation aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle de sorte qu'ils puissent y participer lorsqu'ils sont prêts à retourner au travail (23,8 millions de dollars répartis sur six ans);
- Élargir l'accès au Programme de services aux familles des militaires afin que les familles des militaires qui sont libérés pour raisons médicales aient accès à tous les services de transition qu'on y offre (147 millions de dollars répartis sur six ans);
- Établir l'allocation de reconnaissance pour aidant visant les vétérans de l'ère moderne qui remplacera l'allocation pour relève d'un aidant familial et accordera une prestation mensuelle non imposable de 1 000 dollars payable directement aux aidants (187,3 millions de dollars répartis sur six ans);
- Établir un nouveau Fonds d'urgence pour les vétérans pour aider ces derniers et leur famille s'ils n'ont pas un accès immédiat à la nourriture, au logement ou aux médicaments dont ils ont besoin (4 millions de dollars répartis sur quatre ans).

Recommandation 8 du Comité - Qu' Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale examinent et offrent des programmes, y compris le soutien par les pairs, pour les vétérans qui souffrent d'une blessure de stress opérationnel liée à un traumatisme sexuel militaire.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît et indemnise les vétérans pour les invalidités liées au service, y compris les traumatismes sexuels, et il a établi des services offerts aux personnes touchées par de tels traumatismes. Tout vétéran pensant être touché par une maladie ou une blessure liée au service est encouragé à communiquer avec Anciens Combattants Canada pour discuter de ses besoins et obtenir autant que possible le soutien nécessaire.

Les personnes ayant vécu un traumatisme sexuel ont accès à un important réseau national d'environ 4 000 professionnels de la santé qui offrent des services de santé mentale aux vétérans touchés par un état de stress post-traumatique ou toute autre blessure de stress opérationnel. De plus, le programme Soutien social; Blessure de stress opérationnel aide les vétérans à composer avec certains problèmes tels que l'état de stress post-traumatique, l'anxiété ou la dépression, grâce à des services confidentiels de soutien social offerts par des coordonnateurs du soutien par les pairs et du soutien aux familles par les pairs qui ont reçu la formation nécessaire et qui sont généralement eux-mêmes d'anciens membres des FAC ayant été touchés par de telles blessures. Au besoin, les coordonnateurs du soutien par les pairs aiguilleront les personnes vers les professionnels de la santé appropriés.

Outre les programmes et les services offerts par Anciens Combattants Canada, le ministère de la Défense nationale prend des mesures concrètes relativement aux traumatismes sexuels chez les membres en service actif. Bien que l'expression « traumatisme sexuel subi en milieu militaire » ne soit pas employée dans les cercles médicaux, les FAC prennent la question des traumatismes sexuels au sérieux et ont entrepris un certain nombre d'initiatives pour s'y

attaquer. Parmi ces mesures, mentionnons l'élaboration de programmes de sensibilisation et de prévention et également l'amélioration des processus d'investigation et de poursuite afin d'aider davantage les victimes.

L'initiative Opération HONOUR a été lancée en 2015 pour favoriser un changement culturel au sein des FAC et régler les problèmes liés au harcèlement sexuel et à l'agression sexuelle dans les Forces. Les initiatives d'envergure comprises dans le cadre d'Opération HONOUR reposent sur quatre piliers : comprendre les comportements sexuels dommageables et inappropriés; répondre de manière plus décisive aux incidents; soutenir plus efficacement les victimes et prévenir ces comportements en premier lieu.

En plus de l'établissement du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, l'élargissement des services d'aide aux victimes et des programmes et des initiatives en cours dans le cadre de Opération HONOUR, la politique *Protection, sécurité, engagement* prévoit la somme additionnelle de 198,2 millions de dollars sur une période de 20 ans pour améliorer davantage l'ensemble de la santé et du bien-être généraux des membres des Forces armées canadiennes, y compris aider les personnes touchées par une blessure de stress opérationnel liée à un traumatisme sexuel.

Recommandation 9 du Comité – Que le ministère de la Défense nationale reconnaisse mieux la contribution des aumôniers à la santé mentale du personnel militaire et veille à ce que les aumôniers reçoivent le soutien en santé mentale dont ils ont besoin.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît la contribution exceptionnelle apportée par les aumôniers, ou « padres ». Les aumôniers militaires jouent un rôle essentiel dans le soutien offert aux militaires et à leur famille. Ils contribuent à l'efficacité opérationnelle des FAC en aidant au moral et au bien-être spirituel des militaires et de leur famille dans tous les volets de leur vie. Ce soutien essentiel est reconnu et apprécié quotidiennement par les membres des FAC. En reconnaissance de tous les efforts faits et de l'excellent soutien apporté par le Service de l'aumônerie royale canadienne aux membres des FAC au pays et à l'étranger, on lui a remis en 2010 une Mention élogieuse du Chef d'état-major de la Défense.

En ce qui concerne le soutien à la santé mentale, l'éventail de soins offerts par les FAC apporte aux aumôniers un soutien à la santé mentale. De plus, en reconnaissance du fait que les aumôniers et d'autres aidants doivent souvent composer avec la souffrance de ceux à qui ils apportent des soins, les FAC ont instauré un programme de soins donnés aux fournisseurs de soins auquel les aumôniers peuvent participer. Le programme vise à améliorer les compétences des aidants et de réduire la détresse que certains de ces aidants vivent. Il porte sur une grande variété de sujets, y compris les traumatismes par personne interposée, l'état de stress post-traumatique, les techniques d'adaptation et le soin de soi.

Recommandation 10 du Comité - Que le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada veillent à ce que tous les membres en voie de libération ayant un diagnostic de maladie mentale aient leurs soins de santé mentale en place, aussi près que

possible de leur résidence, dans une clinique pour blessures liées au stress opérationnel ou chez d'autres fournisseurs de soins de santé mentale, et ce, avant qu'ils ne soient libérés de leur service militaire.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît l'importance d'un continuum de soins pour la réussite de la transition de la vie militaire à la vie civile et il est fermement déterminé à élaborer un processus de transition mieux synchronisé et plus harmonieux. Des efforts importants ont été entrepris pour harmoniser et améliorer le soutien offert aux membres en voie de libération afin de rendre harmonieuse la transition entre la vie militaire et la vie civile, y compris les soins médicaux.

En septembre 2015, Anciens Combattants Canada a instauré les services de transition améliorés de sorte que les membres des FAC libérés pour des raisons médicales chez qui une évaluation a révélé des besoins de transition complexes ne passent pas entre les mailles du filet. Six mois avant la libération de ces membres, Anciens Combattants Canada désigne un gestionnaire de cas qui travaille alors en étroite collaboration avec l'infirmier gestionnaire de cas des FAC pour coordonner le transfert des avantages médicaux, des soins et des services après la libération.

Les membres des FAC peuvent présenter une demande de prestations d'invalidité pour une affection mentale en tout temps au cours de leur carrière. Anciens Combattants Canada peut aiguiller la personne vers une clinique pour blessures liées au stress opérationnel ou tout autre praticien qualifié pour une évaluation et un diagnostic lié à une demande de prestation d'invalidité. À l'heure actuelle, ACC finance un réseau de onze cliniques pour blessures liées au stress opérationnel à la grandeur du pays (dix cliniques de jour et une autre clinique pour traitement en résidence), en plus de dix points de service satellites plus près du lieu de résidence des vétérans. Chaque clinique a recours à des innovations technologiques comme les services de télésanté pour aider les vétérans qui vivent en zone éloignée.

À ces cliniques et points de service satellites s'ajoute un réseau de sept centres de soutien pour trauma et stress opérationnels des FAC qui aident principalement le personnel militaire en service actif.

Recommandation 11 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada, en partenariat avec les autorités provinciales et territoriales concernées, lance une campagne de sensibilisation auprès des travailleurs de première ligne et des professionnels de la santé afin de les aider à repérer les vétérans éprouvant des problèmes de santé mentale, à établir un système de suivi auprès d'eux et à les aiguiller vers les services d'Anciens Combattants Canada.

Réponse du gouvernement – Comme tous les Canadiens, les vétérans (y compris ceux qui sont touchés par des troubles de santé mentale) sont soignés par des professionnels de la santé oeuvrant au sein des systèmes de santé provinciaux financés à même les fonds publics, conformément à la *Loi canadienne sur la santé*. Tous les Canadiens en situation de crise, y compris les vétérans, ont accès à des soins de santé urgents par l'entremise des services d'urgence comme le 911 et les salles d'urgence dans les hôpitaux locaux. Ces renseignements

sont communiqués aux vétérans, à leur famille et au grand public par l'intermédiaire du site Web d'ACC et du personnel d'ACC.

Anciens Combattants Canada continue de travailler en étroite collaboration avec le Collège des médecins de famille du Canada dans le cadre de comités directeurs et par sa participation et ses présentations au forum annuel du Collège chaque année pour sensibiliser les omnipraticiens du Canada aux problèmes de santé des vétérans. Le forum est une occasion d'informer les médecins du Canada sur des questions particulières aux vétérans vivant des problèmes de santé mentale et de les familiariser avec les services qui sont offerts à ces vétérans par Anciens Combattants Canada. Après le forum, les omnipraticiens du Canada ont pu avoir accès à la présentation sur le site Web du Collège des médecins de famille du Canada.

Notre gouvernement appuie également le projet de loi d'initiative parlementaire C-211, *Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique (ESPT)*, déposé pour la première fois au Sénat le 29 juin 2017, avec amendements. Si le projet de loi est adopté, le cadre est susceptible d'inclure l'élaboration et la distribution de documents éducatifs standardisés sur l'état de stress post-traumatique à l'intention des professionnels de la santé du secteur public canadien afin d'accroître la sensibilisation nationale à l'état de stress post-traumatique et d'en améliorer le diagnostic, le traitement et la gestion.

Recommandation 12 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, continue de trouver des moyens d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale pour les vétérans par le biais d'innovations technologiques ou d'autres moyens, y compris, mais sans s'y limiter, la possibilité d'élargir le réseau de cliniques satellitaires de blessure de stress opérationnel, et d'examiner, en partenariat avec les provinces et les territoires, des moyens d'encourager les professionnels à travailler dans des zones rurales, éloignées et/ou mal desservies.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît l'importance de trouver des façons novatrices d'offrir un accès aux soins de santé mentale, en particulier dans les régions rurales et éloignées du pays, et souligne que plusieurs améliorations ont déjà été faites, par exemple, chaque clinique pour blessures liées au stress opérationnel offre des services de télésanté pour aider ceux qui vivent en région éloignée. Souvent, ces services sont offerts par vidéoconférence entre les clients et des professionnels de la santé mentale et d'autres professionnels. Les vétérans touchés par des blessures de stress opérationnel ont également la possibilité d'utiliser les services de santé provinciaux et privés offerts dans leur collectivité.

À la suite des fonds prévus au Budget de 2016, Anciens Combattants Canada a récemment élargi ses relations dans le Nord grâce à des employés se rendant une fois par mois dans les territoires et autres collectivités éloignées du Nord pour rencontrer les vétérans et leur famille.

Anciens Combattants Canada a également collaboré avec des partenaires pour élaborer un ensemble d'applications en ligne et d'applications mobiles gratuites que les vétérans et leur famille peuvent utiliser. Coach ESPT Canada et Connexion TSO sont des exemples d'outils

d'auto-évaluation qui renseignent sur les blessures de stress opérationnel, comme l'état de stress post-traumatique, où trouver du soutien et les façons de gérer les symptômes et le stress. Ces applications mobiles donnent des renseignements précieux aux membres des Forces armées canadiennes, aux vétérans et aux membres des familles touchés par une blessure de stress opérationnel.

Dans le cadre d'un partenariat, la Commission de la santé mentale du Canada et Anciens Combattants Canada ont élaboré un cours de premiers soins en santé mentale à l'intention particulière de la communauté des vétérans. Le programme aide les membres de la communauté des vétérans à reconnaître les symptômes des troubles de santé mentale, offre du soutien et guide les personnes vers l'aide professionnelle afin de traiter leurs problèmes de santé mentale. La Commission de la santé mentale du Canada offrira la formation de premiers soins en santé mentale visant les vétérans canadiens à jusqu'à 3 000 vétérans, à leur famille et à des aidants à la grandeur du pays d'ici 2021.

L'Agence de la santé publique du Canada verse des fonds au Canadian Distress Line Network (réseau de lignes d'intervention pour les personnes en détresse) pour l'élaboration d'un service national de prévention du suicide. Le service, qui se sert des textos, du clavardage et de la technologie téléphonique, intégrera les services régionaux d'intervention en cas de détresse et de crise existants partout au Canada. Une fois la mise en œuvre achevée à la fin de 2017, le service fera en sorte que les personnes en situation de crise, quel que soit leur lieu de résidence au Canada, aient accès à des services de soutien gratuits et confidentiels, jour et nuit, tous les jours. Les vétérans, comme tous les Canadiens, auront accès au service.

Recommandation 13 du Comité - Qu'Anciens Combattants Canada et Santé Canada collaborent afin de rendre les Services d'aide d'Anciens Combattants Canada accessibles par clavardage en ligne sur plusieurs plateformes.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement continue de rechercher des façons nouvelles et novatrices d'offrir ses services aux Canadiens et d'accroître l'accès, quel que soit leur lieu de résidence au Canada. Le Comité sera heureux d'apprendre qu'une nouvelle fonction sécurisée de la technologie Web sera bientôt ajoutée au service d'aide d'ACC. Les vétérans, anciens membres de la GRC, leur famille et les aidants pourront ainsi communiquer avec les professionnels de la santé mentale au moyen de conversations sécurisées par vidéo, audio et texto en temps réel, jour et nuit, tous les jours, par un navigateur internet ou une application mobile.

Recommandation 14 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada entreprenne des démarches auprès de tous ses partenaires en santé mentale afin d'établir une stratégie de collaboration qui permettrait de mieux venir en aide aux vétérans en situation de crise.

Réponse du gouvernement – Comme il a été mentionné, des initiatives existent déjà ou sont en voie d'élaboration pour aider les vétérans en situation de crise. Dans le cadre du Budget de 2017, 17,5 millions de dollars seront engagés pour la création d'un Centre d'excellence sur

l'état de stress post-traumatique et les affections mentales connexes afin d'accroître le savoir sur les troubles de santé mentale qui touchent les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes. Le Centre d'excellence travaillera à l'avancement de la recherche appliquée, au transfert du savoir et au développement d'outils facilitant le traitement par les professionnels de la santé d'un océan à l'autre. Les activités du Centre porteront principalement sur l'augmentation et la diffusion du savoir et la sensibilisation relativement à la prévention fondée sur la preuve des blessures de santé mentale, comme l'état de stress post-traumatique, et également sur les besoins en matière d'évaluation et de traitement des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes.

Le Centre est l'un des volets de la vision commune liée à la santé mentale définie par Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes, qui inclut également des forums où sont échangés les pratiques exemplaires de l'évaluation et du traitement, de la recherche en collaboration, une stratégie commune de prévention du suicide (qui sera au point à l'automne 2017) et des possibilités d'éducation permanente pour les professionnels de la santé. Nous continuerons d'examiner les services de santé mentale et de les améliorer afin d'offrir aux vétérans et à leur famille les meilleurs services possible.

Si le projet de loi C-211 reçoit la sanction royale, les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la santé et également les représentants de la communauté médicale et des groupes de patients collaboreront à l'élaboration d'un cadre fédéral exhaustif visant à régler les difficultés associées à la reconnaissance des symptômes et à la pose d'un diagnostic et au traitement en temps utile de l'état de stress post-traumatique.

Recommandation 15 du Comité - Qu'Anciens Combattants Canada, en collaboration avec les Forces armées canadiennes et les Centres de ressources pour les familles des militaires, étende le Programme pour les familles des vétérans.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît l'importance du soutien continu au cours du processus de transition de la vie militaire à la vie civile, non seulement pour le militaire, mais également pour sa famille. Le Budget de 2017 prévoit des fonds pour élargir le Programme de services aux familles des militaires et inclure les familles des vétérans libérés pour des raisons médicales, qui pourront avoir recours aux services aussi longtemps qu'ils en auront besoin. Ces fonds couvriront les services offerts par trois points de service : une ligne d'information en ligne, disponible jour et nuit, tous les jours, pour les familles à www.connexionfac.ca, et des services en personne dans les 32 centres de ressources des familles militaires partout au Canada. Certains des services offerts par le programme incluent le counselling à court terme, les programmes et les ateliers relatifs à la transition, et l'aide à la navigation des systèmes civils de soins de santé, d'emploi et de soins de santé mentale.

Recommandation 16 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada travaille avec les provinces, les territoires et les fournisseurs de services, pour s'assurer que les vétérans ayant une blessure de stress opérationnel aient toutes les options de traitement disponibles tout en veillant à ce que la compétence provinciale et territoriale pour les soins de santé soit reconnue et respectée.

Réponse du gouvernement – Anciens Combattants Canada maintient des partenariats avec les provinces, les territoires et les fournisseurs de service connexes dans le cadre de ses cliniques pour blessures liées au stress opérationnel et en payant les services offerts par les services de santé provinciaux, territoriaux et privés. Notre gouvernement convient qu'il est important de maintenir ces relations de travail efficaces afin d'offrir aux vétérans les meilleurs soins possible tout en veillant à ce que les compétences provinciales et territoriales en soins de santé soient reconnues et respectées.

Recommandation 17 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada tienne compte des recherches internationales sur les normes de service et les études d'efficacité sur la thérapie canine.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement a lancé un projet pilote de thérapie utilisant les chiens en 2015. Dans le cadre de ce projet pilote, nous avons demandé que l'Université Laval mène une recherche pour évaluer l'utilisation de chiens d'assistance pour aider les vétérans touchés par un état de stress post-traumatique. Une partie de cette étude fera référence à des travaux de recherche et ouvrages internationaux sur les chiens d'assistance. En outre, les responsables de cette recherche sont en communication avec le département américain des Anciens Combattants, qui mène aussi une étude sur les chiens d'assistance.

Anciens Combattants Canada a retenu les services de l'Office des normes générales du Canada pour établir une Norme nationale du Canada afin de veiller à ce que les chiens d'assistance fournis aux vétérans soient entraînés adéquatement et qu'ils satisfassent aux exigences normalisées de comportement. En vue de l'élaboration de la norme, l'Office des normes générales du Canada a sélectionné des experts parmi les représentants d'entreprises spécialisées dans l'entraînement des chiens d'assistance et des chiens-guides, les organismes de vétérans, les organismes de réglementation, les entreprises de transport aérien et les vétérans possédant un chien d'assistance.

Qui plus est, l'Office des normes générales du Canada a collaboré avec des organisations internationales, comme l'International Guide Dog Federation et la société Assistance Dogs International, et mentionne des lignes directrices utilisées par ces dernières. L'Office des normes générales du Canada collabore en outre avec le Comité européen de normalisation afin de continuer de jouer un rôle à l'égard des normes européennes également en cours d'élaboration relativement aux chiens d'assistance.

Recommandation 18 du Comité – Qu'Anciens Combattants Canada procède à une évaluation du protocole de suivi et des services de soutien offerts aux victimes de traumatismes sexuels militaires, et offre la formation nécessaire au sujet des traumatismes sexuels militaires.

Réponse du gouvernement – Les vétérans qui ont souffert d'un traumatisme sexuel au cours de leur service militaire peuvent présenter une demande de prestations d'invalidité à Anciens

Combattants Canada pour une affection mentale reconnue découlant d'une expérience traumatique liée au service, que le traumatisme soit le résultat du combat, d'un incident lié au service ou d'un acte de violence sexuel subi au cours du service militaire. Les victimes d'un traumatisme sexuel ont accès aux mêmes services et services de soutien mental que tous les autres vétérans touchant une prestation d'invalidité d'Anciens Combattants Canada pour leur trouble mental. Les employés d'Anciens Combattants Canada suivent une formation approfondie sur les services de santé mentale et les traumatismes.

Recommandation 19 du Comité – Que le gouvernement du Canada évalue la pertinence de maintenir l'exclusion des membres de la Gendarmerie royale du Canada des programmes d'indemnisation des accidents du travail qui sont offerts en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*.

Réponse du gouvernement – Notre gouvernement reconnaît l'importance d'appuyer les employés fédéraux au cours de leur rétablissement et de leur retour au travail à la suite d'une blessure ou d'une maladie professionnelle. L'accès à des services médicaux spécialisés et à des services de gestion de cas pour une invalidité, y compris les programmes de réadaptation, est essentiel pour favoriser de meilleurs résultats pour les travailleurs malades ou blessés. Les responsables du programme de travail continueront de travailler avec la Gendarmerie royale pour soulever les avantages respectifs de continuer à exclure ses membres de la protection au titre de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de les inclure.